



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

AU MOMENT D'UNE ENTREE

- Livret de famille, ou Extrait de Naissance pour les personnes célibataires
- Carte d'identité

- Attestation carte Vitale
- Carte vitale
- Carte Mutuelle année en cours
- Carnet de vaccination (si existant)
- Protocole de soins (si bénéficiaire, liasse violette remise par le médecin)

- Dernière déclaration d'impôt faisant apparaître le nom des caisses de pension
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Notification Allocation Logement (si déjà bénéficiaire)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Arrêté du Conseil Départemental pour le versement de l'APA (si déjà bénéficiaire)
- Attestation assurance responsabilité civile
- Pour les personnes sous protection juridique copie de l'ordonnance du juge

- Chèque pour le dépôt de garantie :**
 - 1 952.69€ pour un hébergement permanent en chambre simple
 - 1 869.92€ pour un hébergement permanent en chambre double
 - 1 642.69€ pour un hébergement temporaire d'au moins 1 mois en chambre simple
 - 1 559.92€ pour un hébergement temporaire d'au moins 1 mois en chambre double

- Facturation à échoir :** versement du premier mois d'hébergement (si pas de demande d'aide sociale), de la date d'entrée jusqu'au 30 ou 31 du mois en cours (montant communiqué à l'entrée)

Si vous utilisez des bas de contention ou chaussettes de contention

- Dernière ordonnance + référence du produit utilisé, si possible